



DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Bécancour, que lors de la séance ordinaire du **lundi 5 décembre 2022 à 19 h**, qui se tiendra à l'hôtel de ville situé au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogations mineures suivante :

SECTEUR SAINTE-GERTRUDE

Lot 3 295 038 du cadastre du Québec – 8445, route des Ormes

La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un deuxième garage privé pour avoir une distance, avec l'abri à bois existant, de 0,8 mètre au lieu de 2 mètres et une superficie totalisant, pour les deux garages privés, 260 mètres carrés au lieu de 111,5 mètres carrés, le tout contrairement à ce que prescrit aux paragraphes a) et g) de l'article 7.1.2.1 et au deuxième alinéa du paragraphe a) de l'article 7.1.2.1.1 du règlement de zonage numéro 334.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil, relativement à cette demande de dérogations mineures, lors de la séance du Conseil mentionnée au premier paragraphe.

Ville de Bécancour, le 16 novembre 2022.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville